

Madame Sophie Murlon
Directrice Générale de l'Énergie et du Climat
Ministère Écologie Energie Territoires
92055 Paris-La-Défense Cedex

A Paris, le 17 mars 2020

Objet : Bois énergie - besoin de première nécessité
Copie : Hervé Vanlaer, Adjoint de la directrice générale énergie climat,
Diane Simiu, Directrice du Climat, de l'Efficacité et de l'air

Madame la Directrice,


Dans la crise énergétique actuelle, la filière bois énergie, première énergie renouvelable de France (31%) est sollicitée afin de concourir à l'objectif de renforcer notre autonomie énergétique.
La filière bois-énergie s'appuie sur des ressources locales mobilisées à l'échelle territoriale, ce qui réduit la dépendance aux importations d'énergies fossiles et évite l'importation de plus de 40 super tankers par an.

Contrairement à d'autres énergies, la mobilisation de ces ressources ne s'effectue pas en tournant un robinet, mais bien par l'intermédiaire d'une multitude d'opérations (abattage, débardage, broyage, transport) toutes consommatrices de GNR et de Gazole Routier et productrices d'emplois locaux. L'impact économique pour nos métiers est d'autant plus important que le prix du gazole représente 20 à 40% du prix du combustible même s'il ne représente que 2-3% d'énergie grise. L'instabilité et l'envolée des prix qui semblent se poursuivre annonce de grandes difficultés pour les entreprises de transports et de mobilisation de bois. Je souhaitais également vous alerter sur l'accès au carburant, des rationnements se mettent en place dans certaines régions comme la Normandie et risquent de revenir ou s'étendre en fonction des évolutions du prix du baril de pétrole.

Je souhaitais ainsi vous alerter sur ce point car à l'impossible nul n'est tenu et sans carburant malheureusement nous ne pourrions mobiliser les combustibles bois demandés à l'heure même où la demande est importante.

Comme Madame Elisabeth Borne lors de la crise du COVID (cf courrier joint), je vous sollicite ainsi pour rappeler que la production de combustibles bois correspond à un besoin de première nécessité et puisse l'être inscrit de manière pérenne et faire en sorte que les entreprises concernées puissent être considérées comme prioritaires.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre sollicitation et vous prie de croire, Madame la Directrice, en la totale implication de la filière dans ces moments perturbés.


Mathieu Fleury
Président

PJ : Courrier MTES du 25/3/2020

Évolution du Prix du baril de Pétrole

Source : <https://www.boursorama.com/bourse/matieres-premieres/cours/8xBRN/>



DONNÉES HISTORIQUES

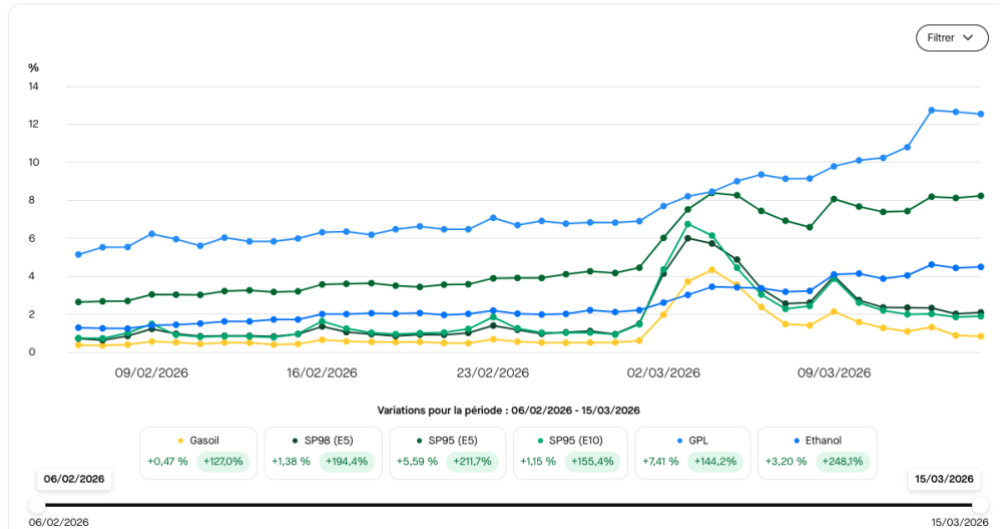
PÉRIODE	VAR.	+ HAUT	+ BAS
1 ^{er} Janvier	+65,88%	119,50	59,75
1 semaine	+7,83%	104,98	86,24
1 mois	+43,95%	119,50	67,36
3 mois	+69,16%	119,50	59,40

Évolution des ruptures dans les stations

Sources : <https://data.roole.fr/budget-auto/prix-des-carburants/evolution-quotidienne-du-taux-de-rupture-de-carburant-des-stations-service-en-france>

Évolution quotidienne du taux de rupture de carburant des stations-service en France

Le taux de rupture de carburant dans les stations-service françaises reste généralement faible, mais le conflit au Moyen-Orient a entraîné une tension sur la disponibilité en carburant des stations-service.





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La ministre

Paris, le **25 MARS 2020**

Nos réf. : D20004725

Madame, Monsieur,

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements.

Toutefois, l'importation, la fabrication, la transformation, le transport, la distribution et le commerce d'énergie font partie des activités indispensables, dont le pays ne peut se passer. Ces activités restent donc autorisées, dans le respect des gestes barrières et des distances interpersonnelles de manière à limiter la propagation du virus.

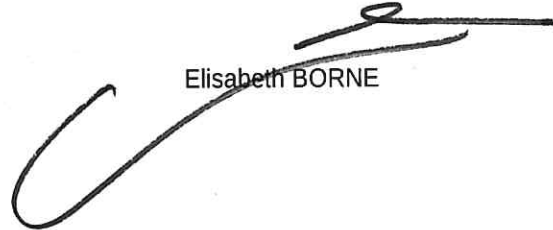
En particulier, je vous confirme que, en application du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire, l'ouverture des points de vente de carburants comme de combustibles continue à être autorisée, qu'il s'agisse de vente de produits pétroliers (carburants, fioul domestique, butane ou propane en bouteille, gazole non routier...) ou de biomasse (bois et biomasse quelle que soit sa forme : bûche, plaquettes, granulés, etc.).

Le transport de carburants et de combustibles pour assurer leur livraison jusqu'à leur lieu de consommation reste également autorisé.

Fédérations représentant les opérateurs de fourniture de carburants et combustibles
(liste in fine)

La crise sanitaire que nous traversons souligne plus que jamais votre rôle fondamental pour la vie de la Nation. Pour cela, je vous remercie très sincèrement et vous assure de mon engagement total à vos côtés.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les plus sincères.



Elisabeth BORNE

Liste des destinataires

- **Union Française des Industries Pétrolières (UFIP)**
- **Union des Importateurs Indépendants Pétroliers (UIP)**
- **Fédération Française des Pétroliers Indépendants (FPI)**
- **Fédération Française des Combustibles, carburants et chauffage (FF3C)**
- **Comité Français du Butane et du Propane (CFBP)**
- **Fédération des Services Energie Environnement (FEDENE)**

Copie : Mesdames et Messieurs les Préfets